

Imbroglia autour de la place des Halles

Jean-Jacques Blain, juin 2024

Acigné Autrefois

La place des Halles, espace public proche de l'église et envahie aux beaux jours par les clients du bar *Le P'Tit Mousse* et de la pizzeria, est aujourd'hui bien identifiée. Mais son passé comme son devenir furent longtemps incertains.

Au cœur du bourg historique

Nous ne disposons pas de plans anciens du bourg d'Acigné, avant le 19^e siècle et le premier cadastre. Nous n'avons que des bribes d'informations au travers de documents éparés comme, par exemple, des minutes d'officiers ministériels datant du 16^e siècle. On sait ainsi que notre place était bordée à l'est par la maison des notaires et l'auditoire de justice. De l'autre côté, sur la face ouest de cette place, se trouvait l'auberge principale d'Acigné, où on pouvait pénétrer par quelques marches abritées par un porche. C'est le seul bâtiment de cette place dont on connaît vraiment l'aspect, grâce à des représentations de la deuxième partie du 19^e siècle, où ce bâtiment apparaissait encore. Sur la place trônait la halle.



La place des Halles en mai 2024. On sort les tables pour accueillir les clients du bar (à gauche) et de la pizzeria (à droite).



La place des Halles actuelle et avant leurs disparitions, au XVII^e siècle (dessin J.J. Blain).

Au 19^e siècle, l'existence ancienne de halles à cet emplacement avait été largement oubliée. Tant et si bien que le géomètre qui vint opérer à Acigné pour établir le premier cadastre, celui de 1819, s'appuyant sur ses observations et les dires des habitants, coupa cette place sans nom en quatre, attribuant l'usage de chaque quart à la maison mitoyenne en le matérialisant par une flèche le reliant à la maison.

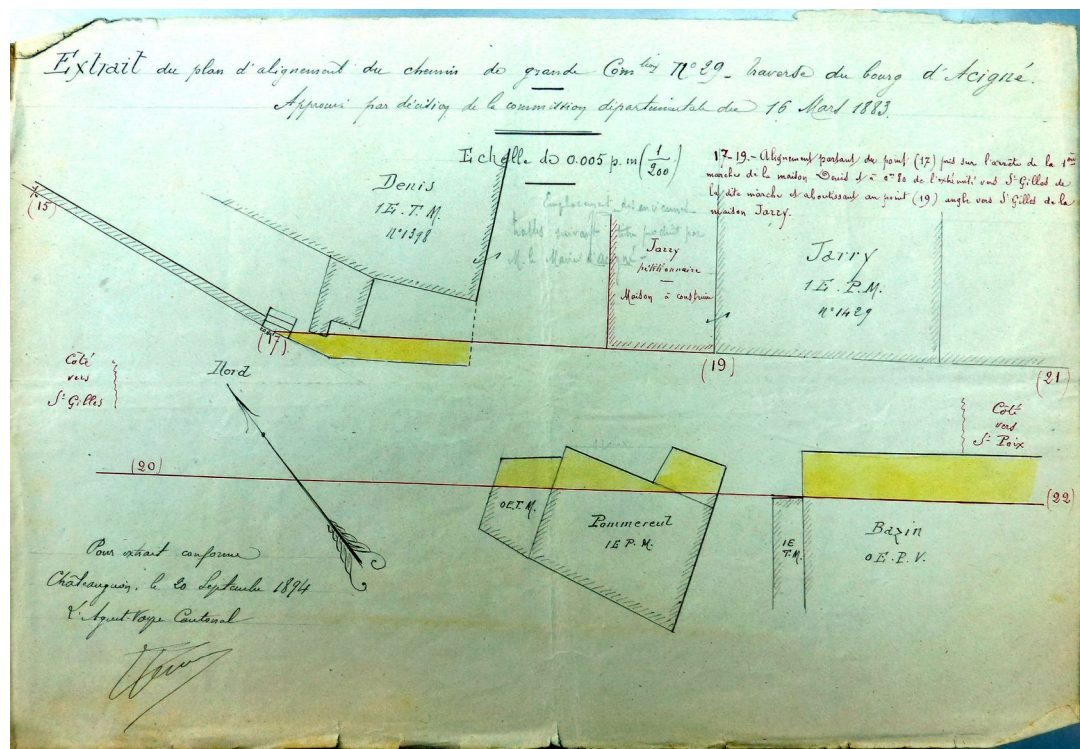
Sur le cadastre de 1819, l'actuelle place des halles (au centre du plan) est coupée en quatre et dessinée en rose, comme les cours attenantes aux maisons.



C'est à moi !

Dans les années 1890, on décida d'élargir les rues dont l'étroitesse gênait la circulation. On frappa d'alignement la maison Beaugendre, au nord-est de la place, qui débordait sur la rue nommée alors « rue derrière », l'actuelle rue des Forgerons. Le sieur Beaugendre, par ailleurs conseiller municipal, obtint 3 francs le mètre carré pour le terrain qu'on lui amputait et racheta 4 francs le mètre carré à la commune une bande de 1,5 m de large sur la place, avant de faire les modifications à sa maison. En 1894, suivant l'exemple, Emmanuel Jarry, propriétaire de la maison contiguë, au sud-est de la place (emplacement du bar actuel) annonça qu'il allait étendre sa maison sur tout le quart de la place que le cadastre rattachait à sa propriété.

L'agent voyer cantonal, sollicité comme il se doit, fit un rapport favorable, comme il l'avait fait pour l'extension Beaugendre, s'appuyant sur le dessin du cadastre et les fameuses petites flèches reliant le quart de la place à chacune des quatre maisons. Le maire, Pierre Georges, bien qu'un peu dubitatif, ne put qu'en prendre acte.



Plan d'alignement produit par l'agent voyer en 1883. Par la même occasion, on y a indiqué en rouge l'emprise autorisée pour l'extension de la maison Jarry, sur la place.

Retournement de situation

Cette affaire commença alors à agiter le quartier et, en 1895, on vit deux commerçants voisins écrire une lettre de protestations, Jarry entamer un procès contre Beaugendre et le maire, Pierre Georges, creuser le dossier. C'est alors que ce dernier exhuma un document décisif : un acte notarié de 1804 relatif à la maison que souhaitait étendre sur la place M. Jarry. Pour décrire celle-ci, l'acte fait référence plusieurs fois à l'emplacement des anciennes halles, mitoyennes de la maison.

« Il résulte clairement de cet acte que le terrain sur lequel veut bâtir M. Jarry était autrefois l'emplacement des Halles communales et le sol était bien par conséquent communal », trancha le maire, qui débouta en conséquence Jarry de sa demande et blâma Beaugendre de son empiètement déjà réalisé, en précisant qu'ils avaient été d'aussi mauvaise foi l'un que l'autre.

Vous remarquerez sur le plan d'alignement précédent l'annotation d'époque, au crayon de bois, « Emplacement des anciennes halles suivant titre produit par M. le Maire d'Acigné ». La cause était entendue et la place des Halles sera donc préservée pour toujours.

En face de la place des Halles se trouve la maison à encorbellement du 16^e siècle.



Des halles disparues au début du XVII^e siècle

Mais de quand date la disparition de nos halles ? L'acte notarié de 1804 qui sauva la place en mentionnant que les halles y étaient érigées ne le précise pas.

Nous avons trouvé la réponse dans un procès-verbal de prise de possession de la seigneurie d'Acigné par un nouveau détenteur, daté du 11 avril 1658 (Fonds Freslon de la Freslonnière, cote 14J 32 aux ADIV). C'est un acte notarié faisant le « tour du propriétaire » de la seigneurie, en insistant sur les « droits honorifiques » correspondant aux prérogatives seigneuriales. Les rédacteurs de l'acte écrivent qu'ils ont été conduits sur une place sur laquelle est installé le pressoir banal, qu'ils ont vus, et où le procureur du marquis d'Acigné a indiqué qu'il y avait autrefois une halle, en montrant une poutre qui traverse le mur de maisons mitoyennes, poutre qui faisait partie de cette halle. Le procureur a alors fait venir huit Acignolais âgés de 60 à 80 ans qui ont tous attesté « avoir vu il y a environ 35 ou 40 ans une halle en ce même lieu, dans laquelle halle se tenait le marché chaque mercredi et en être certains pour y avoir eux mêmes vendu et acheté des denrées ». Le plus ancien, âgé d'environ 80 ans, indique par la même occasion avoir vu tenir des foires « au pasty des Cloueres, proche de cette ville ».

Faisons donc un petit calcul : la halle a disparu vers 1620. Pas étonnant que les Acignolais du XIX^e siècle l'aient un peu oublié !